

Service de Transport Solidaire à la demande à Vougy : comment ça marche ?

L'association

Transport solidaire Charlieu-Belmont et environs est une association loi 1901 créée en 2023 qui propose un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales, faire des courses, aller chez le coiffeur,...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie

Quelle participation ?

- L'adhésion annuelle de 5 € à l'association
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Besoin d'un transport ?

Après avoir adhéré,
Contactez-nous au
07 60 41 77 57

en précisant votre demande (*motif du déplacement, lieu, date et heures souhaités*)

Un conducteur vous appellera pour vous préciser les conditions du transport

Au moment du départ, le conducteur établira un bordereau de déplacement et encaissera le montant de la prestation (2€ + 0,32€/km avec un minimum de 4€)

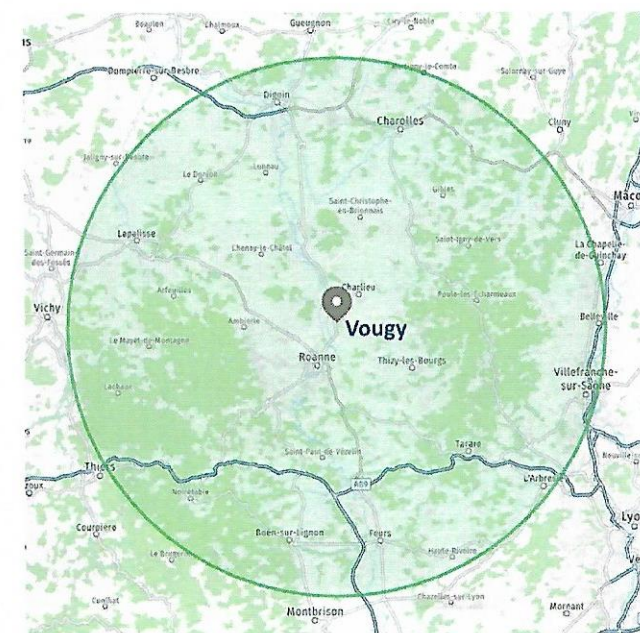


Les demandes doivent être faites
au minimum

48 heures à l'avance

Où ?

Sur tout le territoire de la commune de Vougy, dans les villes proches et dans un rayon géographique limité à 50 km, sous réserve de l'accord du chauffeur bénévole.



TRANSPORT SOLIDAIRE

L'association exerce son activité dans le cadre réglementaire du Transport d'Utilité Sociale (TUS) dont les conditions sont régies par le décret n°2019-850 du 20 août 2019 codifié aux articles R.3133-1 à 5 du code des transports.

Elle est reconnue d'intérêt général depuis le 14 mai 2024

